

Questions et réponses

Table des matières

| | |
|--|---|
| Fusion | 3 |
| Est-ce que la Canada Vie ^{MC} a pris le contrôle de la London Life et de la Great-West ou en a-t-elle fait l'acquisition? | 3 |
| Quel est le nom des deux sociétés de portefeuille qui ont participé à la fusion? | 3 |
| Combien de temps faut-il prévoir pour la mise à jour des sites Web, formulaires et autres documents à la lumière du nouveau nom, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et de la nouvelle marque Canada Vie? | 3 |
| Qu'est-ce qui ne change pas? | 3 |
| Pour quelles raisons souhaitez-vous procéder à la fusion? | 4 |
| La fusion donnera-t-elle lieu à des fermetures de bureaux? | 4 |
| L'efficacité de production résultant de la fusion entraînera-t-elle des pertes d'emploi au Canada ou le transfert de postes dans d'autres pays? | 4 |
| La fusion a-t-elle eu une incidence sur mes actions de Great-West Lifeco Inc? | 5 |
| Suis-je détenteur d'actions des compagnies visées par la fusion? | 5 |
| Assurance vie avec participation | 5 |
| Qu'est-il advenu des comptes de participation de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie? | 5 |
| Quelle est la stratégie de placement pour le compte de participation ouvert combiné? | 6 |
| Quelle est l'incidence de la fusion et du regroupement des comptes de participation sur le transfert au compte des actionnaires (lequel ne s'applique qu'aux polices du bloc ouvert)? | 6 |
| Quels sont les avantages d'un compte de participation combiné plus important? | 6 |
| Comment les montants résultant d'économies de coûts seront-ils attribués aux comptes des propriétaires de police avec participation et des actionnaires? | 7 |
| Qu'arrivera-t-il aux participations des propriétaires de polices en vigueur à la suite de la fusion? | 7 |

| | |
|--|----|
| Avant la fusion, la Great-West, la London Life et la Canada Vie offraient des TIBP différents. Quel sera le TIBP pour le compte de participation ouvert combiné pour les polices en vigueur au moment de la fusion?..... | 8 |
| Avant la fusion, les montants des excédents étaient différents pour chaque compte de participation ouvert canadien. Qu’advient-il maintenant de ces excédents?..... | 9 |
| De nouveaux produits d’assurance vie avec participation sont-ils offerts? | 9 |
| Assurance vie sans participation | 9 |
| Comment procédera-t-on pour le renouvellement des polices d’assurance vie temporaire, d’assurance invalidité et d’assurance maladies graves après le passage à la gamme de produits d’assurance de la Canada Vie?..... | 9 |
| Gestion du patrimoine | 10 |
| Qu’advient-il des polices existantes de la Great-West et de la London Life? | 10 |
| J’ai une police de la Great-West ou de la London Life; comment puis-je accéder aux nouveaux produits de la Canada Vie?..... | 11 |
| La fusion a-t-elle une incidence sur votre offre pour clients à valeur nette élevée? | 11 |
| Les frais diminueront-ils en raison de la fusion?..... | 11 |
| Garanties collectives et Services de retraite collectifs | 11 |
| Le site greatwestlife.com sera-t-il fermé? | 11 |
| Qu’en est-il des sites de GroupNet et d’Accès SRC?..... | 11 |
| Dois-je faire les choses autrement? | 11 |
| Financière Liberté 55 | 12 |
| Qu’advient-il de la Financière Liberté 55?..... | 12 |



Fusion

Est-ce que la Canada Vie^{MC} a pris le contrôle de la London Life et de la Great-West ou en a-t-elle fait l'acquisition?

Non. La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie n'a pas fait l'acquisition de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, pas plus qu'elle en a pris le contrôle. Ces trois sociétés d'exploitation et leurs sociétés de portefeuille se sont regroupées pour former une seule compagnie de plus grande taille appelée « La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ». Great-West Lifeco Inc. était la société mère de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie, et elle demeure la société mère de la compagnie issue de la fusion.

Quel est le nom des deux sociétés de portefeuille qui ont participé à la fusion?

Groupe d'assurances London Inc. et Corporation Financière Canada Vie.

Combien de temps faut-il prévoir pour la mise à jour des sites Web, formulaires et autres documents à la lumière du nouveau nom, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, et de la nouvelle marque Canada Vie?

Nous appliquons une approche progressive mûrement réfléchie au changement de compagnie et nous nous attendons à ce que la transition complète, au terme de laquelle toute notre documentation – versions en ligne et imprimée – indique La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et arbore la nouvelle marque Canada Vie, s'étale sur une période de deux à trois ans. Vous continuerez de voir des références à la Great-West et à la London Life ainsi que les marques Great-West et London Life et l'ancienne marque Canada Vie pendant la mise à jour des documents de marketing, des systèmes et des relevés sur nos diverses plateformes.

Qu'est-ce qui ne change pas?

La fusion n'entraîne aucun changement quant aux comptes, aux polices ou aux modalités des contrats.

Vous pouvez toujours compter sur la solidité, la réputation et le rendement de nos produits. Et surtout, notre ferme volonté de tenir nos promesses demeure intacte. À la seule différence que les promesses qui vous ont été faites et les engagements qui ont été pris à votre égard par La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et La Compagnie d'Assurance



du Canada sur la Vie sont assumés par la compagnie issue de la fusion : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Pour quelles raisons souhaitez-vous procéder à la fusion?

La fusion en une seule compagnie nous placera en meilleure position pour notre croissance future et pour continuer à répondre à vos besoins en tant que clients. Voici les avantages prévus de la fusion :

- Elle favorisera l'efficacité de notre exploitation et simplifiera notre structure de capital – ce qui rendra possible une utilisation plus efficace du capital.
- Elle permettra la simplification de notre structure de gouvernance et l'amélioration de notre capacité de réaction aux changements à venir, notamment en matière d'affaires, de capitaux, de finance, de réglementation et de comptabilité dans un environnement qui évolue rapidement.
- Elle permettra le regroupement des comptes de participation ouverts des compagnies en un compte de participation ouvert canadien plus important, ce qui permettra de mieux diversifier les risques et de réduire les frais réglementaires et les frais de gestion.

La fusion donnera-t-elle lieu à des fermetures de bureaux?

Non. Aucune fermeture de bureau n'est prévue en raison de la fusion.

L'efficacité de production résultant de la fusion entraînera-t-elle des pertes d'emploi au Canada ou le transfert de postes dans d'autres pays?

Avant la fusion, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie profitaient d'une situation de propriété et de gestion communes depuis que la Great-West avait fait l'acquisition de la London Life en 1997 et de la Canada Vie en 2003. Au fil de ces acquisitions, nous avons intégré plusieurs équipes dans nos secteurs d'activité et de soutien au Canada, et une grande partie de notre organisation soutient l'exploitation commune.

Par conséquent, nous n'anticipons pas de répercussions immédiates sur les effectifs attribuables à la fusion. Nous nous attendons à bénéficier avec le temps de gains d'efficacité liés à la fusion et à notre

passage à une marque unique. Notre objectif est de gérer l'incidence de toute réduction de l'effectif liée à la fusion dans le cadre du processus normal d'attrition.

La fusion a-t-elle eu une incidence sur mes actions de Great-West Lifeco Inc?

Non. Great-West Lifeco Inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole GWO, et elle était la société mère de La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la « Great-West ») avant la fusion. Great-West Lifeco Inc. n'a pas fait partie de la fusion, mais elle est aujourd'hui la société mère de l'entité fusionnée – La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Si vous détenez des actions de Great-West Lifeco Inc., la fusion n'a pas eu d'incidence sur ces actions.

Suis-je détenteur d'actions des compagnies visées par la fusion?

Non. Aucune des compagnies fusionnées n'avait d'actionnaires publics. Les actions étaient directement et indirectement détenues par Great-West Lifeco Inc., une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole GWO. Great-West Lifeco Inc. est la société mère de la compagnie issue de la fusion – La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Assurance vie avec participation

Qu'est-il advenu des comptes de participation de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie?

Avant le 1^{er} janvier 2020, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie étaient des entités juridiques distinctes. Après la fusion, les comptes de participation ouverts canadiens de chacune de ces trois compagnies ont été regroupés en un seul compte de participation ouvert canadien (y compris les polices des Bermudes de la London Life). Le nouveau compte est plus important que chacun des anciens comptes de participation ouverts, ce qui permet de mieux diversifier les risques et de réduire les frais réglementaires et les frais de gestion. La fusion devrait donner lieu, pour les propriétaires de polices en vigueur au moment du regroupement, à la distribution de participations comparables, voire légèrement supérieures, à celles qui leur seraient attribuées pour les mêmes polices si les comptes de participation ouverts canadiens demeuraient distincts¹.

Avant le 1^{er} janvier 2020, le compte de participation fermé canadien de la Canada Vie partageait les placements du compte de participation ouvert canadien de la Canada Vie. Ce compte de



participation fermé canadien partage maintenant les placements du compte de participation ouvert canadien combiné de la Canada Vie. La fusion n'a eu aucune incidence sur les autres comptes de participation de la Canada Vie. Voici ces autres comptes : Canada – ancienne New York Life et ancienne CrownVie; États-Unis – Canada Vie et ancienne CrownVie; international – ancienne CrownVie (à Hong Kong, à Macao, dans le littoral du Pacifique et en Amérique du Sud).

Quelle est la stratégie de placement pour le compte de participation ouvert combiné?

Une stratégie de placement unique est utilisée pour le compte de participation combiné. Cette stratégie est cohérente et en accord avec les stratégies de placement qu'utilisaient les trois compagnies (lesquelles étaient sensiblement les mêmes).

Quelle est l'incidence de la fusion et du regroupement des comptes de participation sur le transfert au compte des actionnaires (lequel ne s'applique qu'aux polices du bloc ouvert)?

La distribution totale des profits aux actionnaires est harmonisée à 2,5 %, ce qui correspond au montant qui était distribué aux actionnaires pour les comptes de participation de la Great-West et de la London Life. Toutefois, le montant distribué en 2018 par la Canada Vie au compte des actionnaires correspondait à 2,84 %. Par conséquent, les propriétaires de police avec participation du compte de participation ouvert de la Canada Vie d'avant la fusion verront leurs participations augmenter d'environ 0,3 % comparativement à ce qu'ils auraient reçu si la fusion et le regroupement des comptes n'avaient pas eu lieu (toutes choses étant égales par ailleurs).

Quels sont les avantages d'un compte de participation combiné plus important?

Le fait de combiner les comptes de participation ouverts canadiens nous permettra de simplifier la manière dont nous traitons les nouvelles affaires d'assurance vie avec participation. En passant de trois comptes à un seul compte, nous éliminerons les fonctions redondantes et réduirons les coûts. Nous pourrions également plus facilement diversifier les risques et réduire les frais de gestion, et nous serons en mesure de verser des participations semblables, ou légèrement supérieures, à celles qui auraient été versées par les trois comptes distincts.

Comment les montants résultant d'économies de coûts seront-ils attribués aux comptes des propriétaires de police avec participation et des actionnaires?

Le regroupement des comptes de participation a permis d'établir un compte de participation ouvert canadien plus important, ce qui se traduit par une meilleure diversification des risques, de même que la réduction des frais réglementaires et des frais de gestion s'y rattachant.

L'affectation des dépenses au compte des propriétaires de police avec participation et au compte des actionnaires sera cohérente et en accord avec les politiques en matière de gestion des comptes de participation qui étaient en vigueur avant la fusion. Ainsi, les montants résultant d'économies de coûts qui peuvent être distribués sous forme de participations aux propriétaires de police seront pris en compte dans le calcul des participations dans le cadre du processus d'examen du barème des participations normal, exactement comme si nous n'avions pas regroupé les comptes de participation.

Bien qu'aucune évaluation des répercussions financières des avantages liés à la diversification n'ait été effectuée, on ne s'attend pas à une incidence significative sur les participations des propriétaires de police.

Qu'arrivera-t-il aux participations des propriétaires de polices en vigueur à la suite de la fusion?

La fusion n'aura pas de répercussions négatives sur les participations pour les propriétaires de polices en vigueur d'avant la fusion. Tout montant distribué du compte de participation sous forme de participation aux propriétaires de police est réparti parmi des groupes de polices qui ont des caractéristiques semblables, comme l'année d'établissement de la police, les périodes au cours desquelles les primes, les garanties ou les hypothèses d'établissement des taux étaient semblables, les types de régimes, les catégories de risque de base ou l'âge à l'établissement. Le montant crédité à chaque police d'un groupe de participation, s'il y a lieu, variera selon les bénéficiaires considérés comme ayant été générés par ce groupe. Il est possible qu'une police ne reçoive pas de participation si, par exemple, il est déterminé que le groupe de polices auquel elle appartient n'a pas contribué aux bénéfices du compte de participation.

Pour les résultats techniques non liés aux placements (mortalité, déchéance, autres), il n'y a pas de changement quant à la classe de participations comme suite de la fusion.

Pour les résultats techniques liés aux placements, tout écart transitoire qui subsistait au moment du regroupement des comptes de participation ouverts canadiens continuera de se refléter dans les calculs du taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) pour les classes de participation auxquelles ces soldes sont attribués au moyen d'un tableau établi au moment de la fusion.

[Avant la fusion, la Great-West, la London Life et la Canada Vie offraient des TIBP différents. Quel sera le TIBP pour le compte de participation ouvert combiné pour les polices en vigueur au moment de la fusion?](#)

Les TIBP continueront d'être différents pour les polices établies avant la fusion pour les comptes de participation ouverts de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie. Les TIBP pour les polices de la London Life, de la Great-West et de la Canada Vie ouverts d'avant la fusion seront encore de 5 %, de 5,25 % et de 5,25 % respectivement. Les TIBP pour ces blocs et les participations à verser aux propriétaires d'une police avec participation en général continueront d'être mis à jour à l'avenir pour tenir compte de l'évolution des résultats techniques dans le cadre du processus d'examen du barème des participations normal.

La même stratégie de placement était utilisée pour les comptes de participation d'avant la fusion. Cependant, les résultats de placement passés continuent d'être intégrés dans le barème des participations pour ces polices en vigueur.

Nous nous attendons à un rapprochement des TIBP avec le temps, et à mesure que l'incidence des résultats passés diminuera.

Il y a lieu de noter que nous nous attendons à un rapprochement des TIBP au sein du compte combiné, car nous appliquerons une stratégie de placement unique cohérente et en accord avec les stratégies de placement utilisées avant la fusion.

Avant la fusion, les montants des excédents étaient différents pour chaque compte de participation ouvert canadien. Qu'advient-il maintenant de ces excédents?

L'excédent de chacun des comptes de participation canadiens ouverts a été regroupé en un seul excédent pour satisfaire les besoins en capitaux du nouveau compte de participation ouvert combiné (qui comprend les polices en vigueur d'avant la fusion et les nouvelles polices établies après la fusion). L'excédent continue d'être utilisé de la même façon qu'avant la fusion. L'excédent est conservé dans le compte de participation à des fins diverses, notamment pour provisionner la croissance des affaires nouvelles et pour offrir force et stabilité au compte de participation et à son exploitation courante.

Avant la fusion et le regroupement des comptes de participation, les excédents des comptes de participation ouverts canadiens de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie étaient maintenus à des niveaux qui dépassent les exigences réglementaires minimales en matière de capital applicables à chacune des compagnies. En conséquence, l'excédent du compte de participation ouvert canadien combiné issu du regroupement des comptes de participation ouverts canadiens dépasse les exigences réglementaires minimales en matière de capital de l'entité fusionnée.

De nouveaux produits d'assurance vie avec participation sont-ils offerts?

Oui. De nouveaux produits ainsi qu'un compte de participation ouvert canadien sont offerts. Votre conseiller pourra vous aider à déterminer quel produit correspond le mieux à vos besoins.

Assurance vie sans participation

Comment procédera-t-on pour le renouvellement des polices d'assurance vie temporaire, d'assurance invalidité et d'assurance maladies graves après le passage à la gamme de produits d'assurance de la Canada Vie?

Les polices d'assurance vie temporaire en vigueur de la London Life et de la Great-West continueront de se renouveler comme le produit initial, mais avec la Canada Vie.

Les polices d'assurance invalidité et maladies graves en vigueur de la Great-West qui comportent une option de renouvellement peuvent être renouvelées comme le produit initial, mais avec la Canada Vie.

Les avis relatifs aux polices seront mis à jour de manière à faire référence à la Canada. Adressez-vous à votre conseiller pour obtenir plus de précisions.

[Comment procédera-t-on pour le renouvellement des polices d'assurance vie temporaire, d'assurance invalidité et d'assurance maladies graves après le passage à la gamme de produits d'assurance de la Canada Vie?](#)

Qu'elles aient été initialement établies par la London Life, la Great-West ou la Canada Vie, toutes les polices d'assurance vie temporaire autonomes en vigueur pourraient être transformées en produits offerts par la Canada Vie pour la transformation, sous réserve des critères d'admissibilité.

Les polices d'assurance maladies graves pour enfant en vigueur de la Great-West pourront être transformées en produit d'assurance maladies graves pour adulte de la Canada Vie; les polices d'assurance Temporaire 10 ans de la Grest-West pourraient quant à elles être transformées en produit équivalent de la Canada Vie, sous réserve des critères d'admissibilité.

Il n'est pas possible de transformer en produit de la Canada Vie les polices d'assurance maladies graves de la Great-West couvrant trois affections.

Les polices d'assurance invalidité collective seront transformées en produit de la Canada Vie et les polices d'assurance frais généraux et d'assurance Rachats de parts de l'associé en vigueur de la Great-West pourraient être transformées en produit équivalent de la Canada Vie. Adressez-vous à votre conseiller pour obtenir plus de précisions.

Gestion du patrimoine

[Qu'advient-il des polices existantes de la Great-West et de la London Life?](#)

Les polices de la Great-West et de la London Life sont demeurées en vigueur et inchangées par suite de la fusion. Les polices et les contrats deviendront automatiquement des polices ou des contrats de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.



J'ai une police de la Great-West ou de la London Life; comment puis-je accéder aux nouveaux produits de la Canada Vie?

Si vous souhaitez effectuer un transfert d'une police existante de la Great-West ou de la London Life vers une nouvelle police de la Canada Vie, communiquez avec votre conseiller pour obtenir plus de renseignements.

La fusion a-t-elle une incidence sur votre offre pour clients à valeur nette élevée?

Notre offre à l'intention des clients à valeur nette élevée est maintenue. Les règles régissant le regroupement des actifs du ménage permettent le regroupement d'actifs de toute la compagnie fusionnée.

Les frais diminueront-ils en raison de la fusion?

Nous examinerons les fonds offerts et pourrions regrouper les mandats similaires. En réalisant des gains en matière d'efficacité, nous pourrions être en mesure de réduire les frais et d'obtenir de meilleurs rendements.

Garanties collectives et Services de retraite collectifs

Le site greatwestlife.com sera-t-il fermé?

Le site greatwestlife.com continuera d'exister pendant une période de transition de plusieurs années. Un message y figurera pour expliquer que depuis la fusion, les produits et services initialement fournis et établis par la Great-West sont maintenant offerts par la Canada Vie.

Qu'en est-il des sites de GroupNet et d'Accès SRC?

GroupNet pour les participants de régime et GroupNet pour l'administration de régimes ainsi qu'Accès SRC continuent de fonctionner comme auparavant. Les liens menant aux sites et les sites eux-mêmes seront mis à jour pour comporter des références à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ainsi que la nouvelle marque Canada Vie.

Dois-je faire les choses autrement?

Non. La fusion n'a pas changé votre manière de faire affaire et de communiquer avec nous.



Financière Liberté 55

Qu'advient-il de la Financière Liberté 55?

La Financière Liberté 55 est maintenant une division de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Par l'entremise de la Financière Liberté 55, nous continuerons de guider les gens afin qu'ils soient en mesure de prendre des décisions judicieuses et de les accompagner pour assurer leur bien-être financier, physique et mental.

ⁱ Les participations ne sont pas garanties; elles reflètent les résultats techniques du compte de participation.